

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ORNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Orne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La commission de l'Orne enregistre une progression des dépôts de dossiers de surendettement : +8% au titre de l'année 2021 après avoir enregistré des reculs de -12.2% en 2020 et -20.1% en 2019. L'année 2020 étant atypique du fait de la crise sanitaire, la comparaison de 2021 sur 2019 est de fait plus pertinente et affiche un recul de 5.1% sur la période. Sur cette dernière période, la baisse est cependant moins marquée qu'au niveau régional (-12.1%) et que pour la France métropolitaine (-15.5%).

Sur la période 2020-2021, la proportion de redépôts continue de se réduire, le taux passant de 47.6% à 43.8%.

La même tendance est observée au niveau du taux de redépôts suite à une suspension de l'exigibilité des créances qui se positionne à 11.5% contre 14.3% l'an dernier.

Recevabilité et orientation

Sur 647 dossiers présentés devant la commission de l'Orne, 3.8% ont été déclarés irrecevables, ce taux est en légère baisse en comparaison de 2020.

Le taux de dossiers recevables comportant un bien immobilier, résidence principale, se contracte à nouveau : 13% contre 13.8% en 2020 et 15.6% en 2019. Ce taux demeure significativement plus élevé qu'au niveau national.

La proportion de dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire se positionne à 42.7% en progression de 1.3 point par rapport à 2020, et est quasi équivalente à la moyenne de la France métropolitaine 42.8%.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le taux de plans conventionnels de redressement traités se contracte de 2 points pour se positionner à 11.1%, Les plans conventionnels d'attente contribuent à cette baisse à hauteur de 1.2 point.

Dans le même temps la part des mesures imposées avec ou sans effacement partiel progresse de 2 points à 37.8%.

Pour rappel : Depuis les évolutions législatives de 2018, seuls les dossiers comportant un bien immobilier peuvent donner lieu à un plan conventionnel de redressement, tous les autres dossiers font l'objet de mesures imposées par la commission.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le secrétariat continue d'appliquer au plus près les directives visant à limiter le nombre de redépôts en favorisant les mesures pérennes, le taux de ces dernières se contracte légèrement passant de 77.2 % à 75.3%, très proche du taux national : 76.3%.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échanges sur les pratiques et éventuels irritants
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2	37 travailleurs sociaux assimilés rassemblés
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2	Formation des 2 PCB agréés en 2020 (CCAS Flers et CCAS Argentan) – Participation au comité départemental PCB - 7 travailleurs sociaux assimilés rassemblés.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	5	Réunions autour du thème de l'inclusion financière. 57 travailleurs sociaux assimilés rassemblés
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	-	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	8	Collège, SNU, Mission locale. 205 jeunes concernés

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Comme les années précédentes, le secrétariat de la commission relève de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Le manque d'accompagnement est souvent la cause des retards à la mise en place des mesures préconisées par la commission. L'appui des Points Conseil Budget devrait concourir à réduire les difficultés rencontrées par les personnes qui viennent de bénéficier de mesures nécessitant le respect d'un échéancier.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

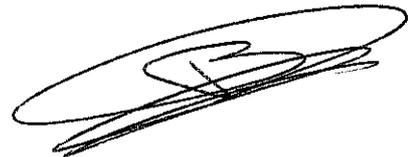
Difficultés rencontrées avec certains gestionnaires de PERP pour libérer les fonds alors même qu'ils ont reçu le courrier de la commission autorisant le débiteur à libérer son épargne.

Date : 17 février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	682	599	647	8,0%	-5,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,5%	47,6%	43,8%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	16,0%	14,3%	11,5%		
Dossiers décidés recevables par la commission	659	578	629	8,8%	-4,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,5%	13,8%	13,0%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	31	26	27	3,8%	-12,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,0%	34,6%	48,1%		
Dossiers orientés par la commission	661	585	637	8,9%	-3,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,6%	42,2%	42,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,1%	41,4%	42,7%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,4%	0,2%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,5%	58,5%	57,3%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	715	648	714	10,2%	-0,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,9%	4,8%	6,7%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,3%	4,0%	3,8%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,4%	42,1%	40,6%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,5%	0,2%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,9%	13,1%	11,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,9%	4,9%	4,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,0%	8,2%	7,0%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,0%	35,8%	37,8%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	29,0%	29,9%	30,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,9%	18,4%	15,5%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,0%	5,9%	7,1%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,8%	77,2%	75,4%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	6	1		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	2	2		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	ORNE	NORMANDIE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3,8%	4,1%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	40,6%	40,6%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	11,1%	7,5%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,8%	42,4%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,4%	77,4%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Orne	Dettes financières	19 230	500	2 146	73,5%	79,5%	14 635	3,0
	dont dettes immobilières	9 250	111	180	35,4%	17,6%	73 570	1,0
	dont dettes à la consommation	9 553	437	1 646	36,5%	69,5%	12 341	3,0
	dont autres dettes financières	427	255	320	1,6%	40,5%	619	1,0
	Dettes de charges courantes	2 845	484	1 997	10,9%	76,9%	3 623	3,0
	Autres dettes	4 077	373	776	15,6%	59,3%	1 831	2,0
	Endettement global	26 153	629	4 919	100,0%	100,0%	16 684	7,0

Région	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	209 096	6 287	26 945	69,8%	79,5%	12 676	3,0
	dont dettes immobilières	90 055	905	1 475	30,1%	11,4%	93 010	1,0
	dont dettes à la consommation	113 905	5 465	21 460	38,0%	69,1%	11 980	3,0
	dont autres dettes financières	5 135	3 288	4 010	1,7%	41,6%	719	1,0
	Dettes de charges courantes	44 870	6 297	25 771	15,0%	79,6%	3 800	3,0
	Autres dettes	45 501	4 556	10 091	15,2%	57,6%	1 801	2,0
	Endettement global	299 467	7 912	62 807	100,0%	100,0%	16 295	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0